

Sainte-Thérèse, le 18 mai 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 599,
boulevard du Curé-Boivin, lot 3 006 147 à Boisbriand.
V/Réf : 21 5160.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 13 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 25 octobre 2000, 1 page.
2. Avis d'infraction du 21 septembre 2000, 2 pages.
3. Rapport d'inspection du 20 septembre 2000, 1 page.
4. Rapport d'inspection du 22 janvier 1999, 1 page.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux document

p.j. (7)

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/11/22 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0001903
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Goulin

LIEU INSPECTÉ : _____ ADRESSE POSTALE (si différente) _____

Allortec Mécanique Ltée
599 Rue Byron
Boisbriand, Qc
J7G 2A8

Inspection programmée

PERSONNES RENCONTRÉES : M. 53-54 NOM/FONCTION _____ TÉLÉPHONE (514) 435-3643

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. 53-54 et m'informe qu'il ya 15 ans il a ouvert son entreprise et pendant ces 15 ans ils fabriquent des pièces métalliques. Ils ont de la poudre mais pas de peinture. Ils ont des tuyaux, des ribbles, d'aspiration des fumées de poudre vers un moteur qui ne pte directement à l'extérieur et l'occasion il ya du sablage à jet dans un abri à l'extérieur, un autre cabotier bien équipé à sablage est à l'intérieur. Le chloroforme est plus utilisé pour nettoyage, ils se servent maintenant de l'acétone pour nettoyer des pièces huilées. Le réservoir porteur d'huile, usé a été enlevé. Ils reprennent les rebuts de métal; l'huile usée de coupe est réutilisée. Le chauffage est au gaz naturel.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : Jean-Guy Goulin (nom) Jean-Guy Goulin (signature) 99/11/26 A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. TAQUET (nom) R. Taquet (signature) 99/10/26 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Très peu de M.D.R.

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION 2000/9/20 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0001903
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : ALLOY TEC MÉCANIQUE Ltée
599, Curé-Boivin
Boisbriand, Qc
J7G 2A8

ADRESSE POSTALE (si différente)

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION : M. 53-54 TÉLÉPHONE : 450-435-3643

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je représente M. art. 53-54 et en sa présence j'inspecte les lieux à l'intérieur de l'usine. Des employés raffinent à chaud des tuyaux en acier inoxydable et à les bécir. Dans la cour arrière, dans un secteur ptés du bâtiment il ya trois (3) tonils (45gls) remplis d'huile usée de compresseurs et une vingtaine de contenants (20 litres) de revêtement goudronné rebuté entreposés directement sur le sol. Dans un autre secteur de la cour on retrouve dix (10) tonils de plastique (45gls) remplis d'huile usée de compresseur entreposés directement sur le sol sur palette de bois. Rejoint au téléphone, le lendemain, le directeur-général, M. 53-54 me confirme le contenu des tonils.

3. CONCLUSION

Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huile usée, compresseur et revêtement goudronné rebuté) directement sur le sol pour l'utilisation d'un porteneur ou d'un abri. R.M.D. art 44

4. RECOMMANDATIONS

Avis d'infraction.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) JEAN-GUY GAULIN (signature) 2000/9/20 (A M J)

VÉRIFIÉ PAR : R. VAQUET (nom) [Signature] (signature) 2000/09/21 (A M J)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

GIDREQ: SAGIR Demande: 71501541 Intervention: X0000186 Lieu d'intervention: X0000186



CERTIFIÉ

LC 030 393 932
(2000/09/21)

Saint-Eustache, le 21 septembre 2000

AVIS D'INFRACTION

Alloytec Mécanique ltée
599, Curé- Boivin
Boisbriand (Québec) J7G 2A8

*à Joseph Razas,
Dir. général*

N/Réf. : P 7610-15-01-0001903

Objet : Matières dangereuses résiduelles au 599, Curé-Boivin à Boisbriand.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 20 septembre 2000 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement:

Entreposage directement à l'extérieur de matières dangereuses résiduelles (baril d'huile usée, contenant de 20 litres d'huile ~~usée et batteries rebutées~~), sans l'utilisation de conteneur ou d'un abri.

*il s'agit
d'huile
goudronnée
rebuté*

Règlement sur les matières dangereuses
Article 44

Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre d'ici **le 12 octobre 2000**, une description des moyens mise en place pour corriger l'infraction décrite précédemment.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer,



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0001903

Le 21 septembre 2000

ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/jgg



Richard Paquet
Chef division contrôle
Secteurs industriel et agricole

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000 10 / 25 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0001903
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : Albytec Mécanique Ltée
5991 Cuvé-Boisrich
Boisbriand Qc
J7B 2A8

ADRESSE POSTALE (si différente)

suivi dans d'infraction

PERSONNES NO. art. 53-54

TÉLÉPHONE

RENCONTRÉES : directeur général

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J rencontre M. 53-54 et il me remet les factures d'élimination des matières dangereuses résiduelles qui étaient entreposées dans la cour de la Lie. En sa présence, j'inspecte les lieux et tout a été enlevé concernant les bûches et contenants de 20 litres d'huile à compresseur et de dégraissant chloré.

3. CONCLUSION

Les corrections ont été réalisées

4. RECOMMANDATIONS

Dossier à fermer.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) JEAN-GUY GAULIN (signature) 2000 10 / 26 A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. ADUCCI (nom) R. ADUCCI (signature) 2000 10 / 26 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :